

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 28 février 2024 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE24 0218**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 février 2024, en y retirant les points 12.001 à 12.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE24 0219**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE24 0220**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE24 0221**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 novembre 2023, à 7 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE24 0222**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 novembre 2023, à 9h.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE24 0223**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 17 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE24 0224**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 20 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE24 0225**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE24 0226**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.009

---

**CE24 0227**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.010

---

**CE24 0228**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.011

---

**CE24 0229**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.012

---

**CE24 0230**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.013

---

**CE24 0231**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.014

---

**CE24 0232**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.015

---

**CE24 0233**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 22 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.016

---

**CE24 0234**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la seconde option de renouvellement de 12 mois prévue au contrat 19-17972, et d'autoriser une dépense additionnelle d'un montant total maximal de 1 262 425,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions Ltée (CG20 0129), pour le traitement par compostage de résidus verts provenant des territoires de l'est de l'agglomération de Montréal, avec retour de compost mature, majorant ainsi le montant total du contrat original de 5 049 702 \$ à 6 312 127,50 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 60 361,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1249735003

---

#### **CE24 0235**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 034 720,11 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces de véhicules authentique OEM de marque Prinoth, dans le cadre du contrat accordé à Équipement Plannord Itée (CM21 0766), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 302 298,23 \$ à 4 543 962,36 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 206 944,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1249624001

---

#### **CE24 0236**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 110 457,10 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de bois Sapin Douglas pour le mobilier urbain pour le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Goodfellow inc. (CG23 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 108 291,27 \$ à 235 316,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 568,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1249624004

---

**CE24 0237**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 183 960 \$, taxes incluses, pour l'entretien, la réparation et le remplacement de pneus et jantes pour les ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) dans le cadre du contrat accordé à Pneus Métropolitains inc. (CG23 0148), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 087 806,80 \$ à 1 308 558,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1249624005

**CE24 0238**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Rampart International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'équipement de communication tactique individuel pour les policiers du Groupe tactique d'intervention (GTI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 239 822,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20243;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237026007

**CE24 0239**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure trois ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des travaux de surveillance environnementale pour la gestion des déblais et de l'eau, et des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20251, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités :

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale (taxes incluses)</b>	<b>Contrat</b>
9152-4629 Québec inc. - Geninnovation	2 005 973,42 \$	1
Solmatech inc	1 883 899,87 \$	2
Les Services EXP inc.	1 611 759,79 \$	3

- 2- de procéder à une évaluation de rendement des firmes 9152-4629 Québec inc. - Geninovation, Solmatech inc. et Les Services EXP inc. à la fin de leur contrat;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1249201001

---

#### **CE24 0240**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à AtkinsRéalisis Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat d'auscultation du réseau administratif artériel de la Ville de Montréal (RAAV) en 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 591,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20247;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de AtkinsRéalisis Canada inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1243804001

---

#### **CE24 0241**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois par laquelle Martin Roy et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour effectuer la mise en service de l'enveloppe et de l'électromécanique pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments pour la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 2 467 765,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20244;
- 2- d'autoriser une dépense de 493 553,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Martin Roy et Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1245464001

---

**CE24 0242**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Emploi et la Ville de Montréal relativement à la mise en œuvre de la formation obligatoire relative au programme de qualification obligatoire *préposé(e) à l'aqueduc* (OPA) à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1239409001

---

**CE24 0243**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour le projet de réaménagement d'une partie du parc Clémentine-De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets municipaux contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain - Phase II.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239366025

---

**CE24 0244**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le second addenda à la Convention de services professionnels relativement au Projet de Corridor du nouveau pont Champlain pour la période de conception-construction entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du chef du Canada jusqu'à la clôture du projet;
- 2- d'accepter un remboursement maximal d'un montant de 6 281 641 \$, taxes en sus, de Sa Majesté le Roi du chef du Canada;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 2 155 641 \$, taxes en sus, à partir de 2022;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire des dépenses et des revenus du Service de l'urbanisme et de la mobilité à partir de 2022 et jusqu'en 2025 ou ultérieurement, jusqu'à la clôture du projet pour les montants indiqués au dossier décisionnel;
- 5- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237211007

---

**CE24 0245**

Il est

RÉSOLU :

de modifier l'entente-cadre de transfert entre le comité de retraite du Régime de retraite des employés syndiqués du Fonds de solidarité FTQ, la Ville de Montréal et la Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1243376001

---

**CE24 0246**

Il est

RÉSOLU :

de modifier l'entente-cadre de transfert entre le Conseil de fiducie mixte du Régime de retraite des employés du Syndicat canadien de la fonction publique, la Ville de Montréal et les commissions de régime de retraite suivantes :

- Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
- Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal;
- Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal;
- Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1233376007

---

**CE24 0247**

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Hydro-Québec, pour une période d'une année, rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2024, deux parcelles de terrain d'une superficie approximative de 5 125 mètres carrés, constituées de parties des lots 1 000 137 et 1 000 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'une aire de chantier, d'entreposage et de stationnement pour des travaux de rehaussement de la ligne de transport d'Hydro-Québec, pour un loyer annuel de 21 152 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1235323011

---

**CE24 0248**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la deuxième convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un espace locatif d'une superficie de 4 113 pieds carrés situé au 2350, rue Dickson à Montréal pour le Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 351 122,44 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de renouvellement de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1244565001

---

**CE24 0249**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Microcrédit Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, les locaux 319, 323 et 341, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 68 283,48 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1248682001

---

**CE24 0250**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Le Commerce Ziptown inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, le local 216, d'une superficie de 534,43 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 150 537,02 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1246025002

---

**CE24 0251**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) afin de financer exclusivement des activités qui seront réalisées dans le cadre de la programmation de recherche de la chaire de recherche;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1245326002

---

**CE24 0252**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 12 700 \$ à l'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill pour la réalisation d'un projet de recherche intitulé « Mobilité urbaine et inventaire des émissions dans un climat changeant : un cadre de modélisation intégré »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1234368006

---

**CE24 0253**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ en provenance du Service de développement économique vers le Service d'Espace pour la vie pour l'année 2024, pour la réalisation du festival Eurêka, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ par an à l'Île du Savoir pour la réalisation des trois prochaines éditions du Festival Eurêka! en 2024, 2025 et 2026;
- 2- d'accorder une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ par an à l'Île du Savoir pour la réalisation des trois prochaines éditions du Festival Eurêka! en 2024, 2025 et 2026;

- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1249442001

---

#### **CE24 0254**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 000 \$, pour l'année 2024, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour les Quartiers inclusifs et résilients (QIR);

<b>ORGANISME</b>	<b>PROJET ET PÉRIODE</b>	<b>SOUTIEN</b>
CONCERT'ACTION LACHINE	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD DE MONTRÉAL	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$
MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	200 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1248804001

---

#### **CE24 0255**

Il est

**RÉSOLU :**

de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de fiduciaire au sein des différentes commissions de régime de retraite de la Ville de Montréal, pour la période indiquée en regard de chacune d'elles :

##### **Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. Olivier Roberge, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024;
- Renouveler le mandat de M. David Bélanger, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024;
- Renouveler le mandat de M. Normand Lapointe, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Commission du régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. Olivier Roberge, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024;
- Renouveler le mandat de M. Philippe Brillant, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. Olivier Roberge, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024;
- Renouveler le mandat de M. Philippe Brillant, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. Olivier Roberge, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024;
- Désigner Mme Julie Rousseau à titre de fiduciaire de la Commission, pour un mandat d'une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. David Bélanger, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. David Bélanger, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024;
- Renouveler le mandat de M. Louis Monette, membre indépendant, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1243376002

---

**CE24 0256**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Samantha Lopez Uri et Mme Zahia El Masri à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal pour un premier mandat de trois ans, allant de mars 2024 à mars 2027;
- 2- de nommer Mme Jessica Lubino à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un second mandat de trois ans, allant de mars 2024 à mars 2027;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1249404001

---

**CE24 0257**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour l'acquisition d'équipements de plein air et sportifs dans le cadre du programme « circonflexe »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser la directrice des bibliothèques, du Service de la culture, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal, à cet effet;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour l'acquisition d'équipements de plein air et sportifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1232888001

---

**CE24 0258**

Vu la résolution CA24 22 0027 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 12 février 2024;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement du Sud-Ouest, d'un soutien financier de 115 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre de la poursuite du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse ».

Adopté à l'unanimité.

30.004 1238980005

---

**CE24 0259**

Vu la résolution CA24 170022 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 février 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de l'aide financière de 150 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour le projet « Structuration d'un réseau d'acteurs communautaires et institutionnels engagés dans des interventions de prévention auprès de jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité »;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1239176004

---

#### **CE24 0260**

Vu la résolution CA24 30 02 0025 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 6 février 2024;

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de l'aide financière de 116 230,05 \$ dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air Lanaudois auquel participe l'arrondissement pour le projet du corridor Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1238559008

---

#### **CE24 0261**

Vu la résolution CA24 210015 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 février 2024;

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 9 900 \$, non taxable, dans le cadre du programme Parc Actif de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) pour l'organisation du prêt d'équipement au chalet du parc Arthur-Therrien;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social (DCSLDS);
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1245163001

---

**CE24 0262**

Vu la résolution CA24 13 0014 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 5 février 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, volet budget de fonctionnement, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Saint-Léonard, de l'aide financière de 493 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026 »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1243574001

---

**CE24 0263**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, en vertu des dispositions de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003) » afin de permettre deux usages supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1217776011

---

**CE24 0264**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour se conformer à de nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la délivrance d'un permis sur un terrain contaminé faisant l'objet d'un plan de réhabilitation et modifiant le règlement 1884 de l'arrondissement de Saint-Léonard », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1232703001

---

**CE24 0265**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier l'affectation du sol et la densité de construction pour une partie du secteur du Parc olympique (lots 2 311 124 et 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal).

Adopté à l'unanimité.

40.003 1235092008

---

**CE24 0266**

ATTENDU les articles 64 et 179.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);

ATTENDU l'article 1.1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution autorisant, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC), l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) à réaliser des travaux et actes visant à déconstruire le pavillon multifonctionnel situé dans la partie nord-ouest à l'emplacement du parc Jean-Brillant constitué du lot 2 172 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (numéro de référence SATSA de la demande : 20226270);

**CHAPITRE I****TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 2 172 691 du cadastre du Québec et illustrée sur les plans d'architecture joints à la présente résolution.

Le bâtiment visé par la présente résolution est situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, en vertu de la LPC.

**CHAPITRE II****AUTORISATIONS**

2. Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le conseil de la Ville autorise :

L'arrondissement de CDN-NDG  
5160, boulevard Décarie, bureau 600  
Montréal (Québec) H3X 2H9

à réaliser les actes ou travaux suivants :

- déconstruire le pavillon multifonctionnel adjacent au chalet du parc, ce qui permettra d'agrandir le chalet du parc.

Le tout conformément aux plans préparés par Jean-François Brosseau, architecte, datés du 29 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1245422001

---

**CE24 0267**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1232675003

*Règlement RCE 24-001*

---

**CE24 0268**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1249600002

**Levée de la séance à 11 h 15**

70.001

Les résolutions CE24 0218 à CE24 0268 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Luc Rabouin  
Président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville